

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE TOURS

PRESCRIPTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU HAUT DE LA RUE NATIONALE

Par arrêté préfectoral du 15 mai 2014, a été prescrite l'enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet d'aménagement du haut de la rue Nationale sur la commune de Tours.

L'enquête sera ouverte pendant 36 jours, à la mairie de Tours, du **lundi 16 juin 2014 à 9 h au lundi 21 juillet 2014 à 17 h**, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public de la mairie.

M. Michel HERVE, retraité de l'éducation nationale, et Mme Catherine GIRARD, chef de projet en retraite, sont respectivement désignés en qualité de commissaire enquêteur titulaire et suppléant pour mener l'enquête publique.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale, sera tenu à la disposition du public.

Les informations relatives à l'enquête publique (notamment l'avis d'enquête, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale) seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.indre-et-loire.gouv.fr.

Les observations pourront être directement consignées sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet, ou être adressées par écrit à la mairie de Tours, à l'attention de M. Michel HERVE, commissaire enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

Elles pourront également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-hautruenationale-tours@indre-et-loire.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Tours les :

- mardi 17 juin 2014 de 9 h à 12 h
- samedi 5 juillet 2014 de 9 h à 12 h
- mercredi 9 juillet 2014 de 13 h à 16 h
- lundi 21 juillet 2014 de 14 h à 17 h.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la mairie de Tours, ainsi qu'à la préfecture – bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, il pourra en être demandé communication en s'adressant au préfet d'Indre-et-Loire – bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées, dans les conditions prévues au titre 1er de la loi modifiée n° 78-753 du 17 juillet 1978.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Société d'Équipement de la Touraine (SET) – M. Pascal GOMES -, Acticampus I, 40 rue James Watt, BP 20605, 37206 Tours cedex 3, Tél : 02.47.80.44.44.

L'autorité compétente, au sens de l'article R 123-9 du code de l'environnement, pour se prononcer d'une part sur l'utilité publique des travaux et acquisitions, et d'autre part sur la cessibilité des parcelles de terrains nécessaires à la réalisation du projet, est le préfet d'Indre-et-Loire.